



CABINET
Service communication

mardi 26 mai 2015

LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTIONS CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

À la suite de la suspicion de fièvre catarrhale ovine (FCO) sur des taureaux introduits en provenance d'Espagne dans les Bouches-du-Rhône, une zone réglementée de 20 km avait été mise en place depuis le 4 mai dernier autour de Saint-Martin-de-Crau.

Depuis cette date et pour lever toute suspicion de propagation du virus, les mouvements d'animaux ruminants dans cette zone, soit environ 80 000 ovins et 10 000 bovins, ont été restreints.

Une surveillance clinique a été organisée sous forme de visites vétérinaires. Un protocole de dépistage du virus de la FCO a été mis en place le 18 mai dernier. 6200 prélèvements ont ainsi été réalisés et analysés grâce à la mobilisation des éleveurs, des vétérinaires sanitaires, et du laboratoire départemental d'analyse.

Le 25 mai 2015, l'ensemble des résultats ne présentant aucun cas positif, Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a pris un arrêté levant le périmètre interdit des 20 km autour de Saint-Martin de Crau et les mesures de restriction de circulation.

Le préfet tient à souligner l'implication et la réactivité des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), des éleveurs, du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), des vétérinaires sanitaires et de la Chambre départementale d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Leur action concertée doit être prolongée pour maintenir une vigilance soutenue dans la lutte contre ce virus.